

🔪 « Il a sorti l'arme, on n'est pas aux États-Unis » : une série de violences jugée à Angers

Un homme était jugé pour deux épisodes de violence commis à Angers (Maine-et-Loire) le 2 novembre et le 26 décembre 2023. Il a été condamné ce lundi 22 janvier 2024 à trois ans de prison ferme.



Le tribunal était saisi pour examiner deux épisodes de violence commis à Angers, en fin d'année 2023. | FRANCK DUBRAY / OUEST FRANCE

Ouest-France Julie ECHARD.

Publié le 22/01/2024 à 21h19

Journal numérique

 Offrir l'article

« **Et si ce soir-là, la balle était entrée dans le véhicule ?** » C'est avec cette phrase en tête que vit désormais l'une des victimes du 26 décembre 2023. En plein cœur de la nuit, trois hommes d'une vingtaine d'années regardent un film dans une C3, quartier Belle-Beille à Angers, près du Lidl. Soudainement, vers 3 h, la voiture est visée par des tirs. Trois, peut être quatre. Personne n'est blessé. « **J'étais ébahi quand il a sorti l'arme, j'ai couru. On n'est pas aux États-Unis** », raconte un des jeunes hommes à la barre.

d'anecdotes de quartier. « **Madame, je vais rentrer dans le détail parce que je joue ma vie** », dit-il.
« **Vous n'allez pas m'enfumer comme ça !** », lui répond la présidente.

« Pas d'éléments de preuve »

Comment justifier cette violence soudaine ? Pour Romaric Raymond, avocat des jeunes hommes visés, il s'agit d'un acte « **complètement gratuit** » : « **L'un des trois dans la voiture est sorti pour uriner, le conducteur a accéléré pour partir. C'était une blague. Ça a énervé celui qui était sur le bord de la route.** »

Le prévenu n'a pas du tout la même version de l'histoire. Il raconte être tombé sur la scène en rentrant de soirée alcoolisé. « **Je n'ai pas vu d'élément de preuve permettant de dire qu'il a pris ce pistolet pour tirer gratuitement contre trois jeunes**, souligne son avocat, Julien Richou. **La recherche de poudre sur ses mains : Je n'ai pas le résultat. Un ADN sur l'arme ? On n'a pas. Avec 27 mentions et une arme dans les mains, on disparaît vite et fort. Là, il était juste derrière un muret.** » Avec son client, ils posent un scénario alternatif de trafic de stupéfiant, « **sinon pourquoi on se réunit sur un parking à cette heure-là ?** »

« Ma famille a peur, il est influent dans le quartier »

« **Ma famille a peur, il est influent dans le quartier** », a déclaré une des trois victimes, en retirant sa plainte par crainte de représailles. Même son de cloche pour son ex-conjointe et sa belle fille. Elles rapportent un deuxième épisode de violence dans le quartier, toujours en pleine nuit, le 2 novembre 2023. De rage, il casse le téléphone, jette une théière dans la télévision, violente son ex et tire avec son calibre 22 dans la machine à laver.

Toujours peu cohérent pour son avocat : « **Quel intérêt de tirer un coup de feu dans la salle de bains ? On tire des conséquences de l'attitude de monsieur.** » La jeune femme, elle, est terrifiée : « **Il a humilié ma mère en lui crachant dessus. On n'est pas ressorti pendant deux jours. Tout le monde m'a abandonné depuis, je veux partir loin.** »

Un élément souligné par l'avocate des deux femmes, Anaig Le Noan : « **Franchement, ça fait peur. Votre juridiction n'est pas saisie des faits d'intimidation, mais il faut le prendre en compte.** »

Steve Mouanga a été condamné à trois ans de prison ferme. Il a interdiction de détenir une arme, de paraître au domicile des victimes et de séjourner à Angers pendant cinq ans.